

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2013

PRESENTS :

LAPOIRIE Catherine, HOZE Michel, HOSCHAR Jacky, DEKHAR Nadia, BESOZZI Daniel, CHARF Antoinette, MARIE Bernard, LALLIER Solange, LAUGEL Pierre

ABSENT EXCUSE : Néant

ORDRE DU JOUR

1. Réforme des rythmes scolaires
2. Tarification séjour ski 2014
3. Divers

POINT 1 – REFORME DES RYHTMES SCOLAIRES

DCA N°12/2013

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – COMITE DE PILOTAGE PEDT

Dans le cadre de la réforme sur les nouveaux rythmes scolaires, les élus sont appelés à se prononcer sur la création d'un comité de pilotage afin de mettre en place un Projet Educatif Territorial pour l'organisation des nouveaux temps extrascolaires.

Le Conseil d'Administration, à l'**unanimité** :

➤ **Décide :**

De constituer le comité de pilotage dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEDT) relatif à la réforme des rythmes scolaires avec les représentants suivants :

Elus du CIAS de la Rive Droite, personnels du CIAS de la Rive Droite, Directrices des écoles, parents d'élèves élus des écoles, représentants de la DDCS de la Moselle, représentants de la CAF de la Moselle, représentant du Conseil Général service de la PMI, représentant de l'Education nationale, représentants de l'association locale participant au PEDT.

➤ **Donne pouvoir** à la Présidente de faire le nécessaire.

POINT 2 – TARIFICATION SEJOURS SKI HIVER 2014

DCA N°13/2013

SEJOUR HIVER 2014 :

Séjour enfant 8/13 ans

- le budget prévisionnel relatif au séjour ski pour les enfants de 8/13 ans sera organisé du 08 au 15 mars 2014 inclus, à SEYTROUX (74430), pour un montant estimé de 26 130 €, sur la base d'une présence de 36 participants.
- Le CIAS prend en charge le solde du séjour résultant du montant total après déduction des participations versées par les familles, sachant que 55% de la somme ainsi engagée seront reversés par la CAF au titre des contrats conclus avec le SIVU
- La participation due par les familles pour le 1^{er} enfant sera calculée sur la base du quotient familial comme suit :

Quotient Familial = Revenu fiscal de référence / Nombre de part	Prix du séjour par enfant et par famille
T1 < 9 000	200€
9 001 < T2 < 12 000	250€
12 001 < T3 < 16 000	300€
T4 > 16 001	400€

A laquelle un tarif dégressif de 10% sera appliqué pour chaque enfant supplémentaire d'une même famille inscrit

Le tarif pour les demandes extérieures sera majoré de 50 € par tranche

■ Séjour adolescent 14/17 ans

- Le budget prévisionnel relatif au séjour adolescent hiver 2014, pour les enfants âgés de 13/17 ans, qui se déroulera du 09 au 15 mars 2014 inclus, à MORZINE (74110), pour un montant estimé de 8 364 €, sur la base de 12 participants en partenariat avec Vacances pour Tous (VPT).
- Le CIAS prend en charge le solde du séjour résultant du montant total après déduction des participations versées par les familles, sachant que 55% de la somme ainsi engagée seront reversées par la CAF au titre des contrats conclus avec le SIVU
- La participation due par les familles pour le 1^{er} enfant sera calculée sur la base du quotient familial comme suit :

Quotient familial = Revenu fiscal de référence / Nombre de part	Prix du séjour par enfant et par famille
T1 < 9 000	200€
9 001 < T2 < 12 000	250€
12 001 < T3 < 16 000	300€
T4 > 16 001	400€

A laquelle un tarif dégressif de 10% sera appliqué pour chaque enfant supplémentaire d'une même famille inscrit

Le tarif pour les demandes extérieures sera majoré de 50 € par tranche.

POINT 3 – DIVERS

- Point sur le dernier comité de surveillance de la croix-rouge
- Demande de transfert des permanences PAIO de la Mairie d'Ay sur Moselle via les bureaux du CIAS de la Rive Droite et adhésion à la mission locale « Bassin de Metz »
- Point sur l'organisation de l'atelier équilibre en partenariat avec le CARSAT,
- Echo des générations N°20 de novembre 2013,
- Point sur la réunion de présentation des couches lavables.